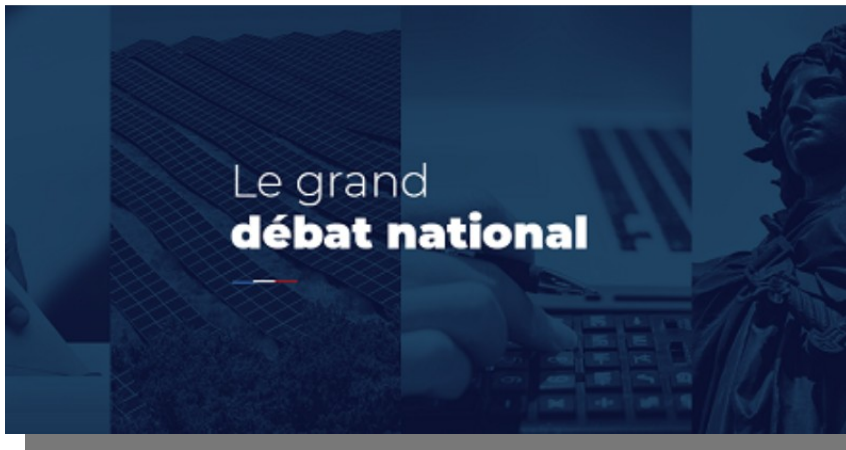


Grand débat national : la consultation en ligne est ouverte



Annoncé par le Président de la République lors de son intervention télévisée du 10 décembre 2018, le Grand débat national se tient du 15 janvier au 15 mars 2019. La Mission d'organisation et de coordination du grand débat national, instaurée pour trois mois par un décret publié au *Journal officiel* du 15 janvier, est chargée d'accompagner cette démarche.

Le volet consultation en ligne a ouvert le mardi 22 janvier. Chaque citoyen est invité à apporter sa contribution à la réflexion collective en rendant publique ses propositions sur chacun des 4 thèmes mis au débat.

Les thèmes du débat

Quatre thèmes de discussion ont été identifiés par le Gouvernement :

- * la transition écologique, notamment dans les domaines des transports, dans l'équipement des logements (chauffage, isolation, etc.) ;
- * la fiscalité : évolution du lien entre impôts, dépenses et services publics ; l'organisation de l'État et des collectivités publiques ;
- * le débat démocratique et la citoyenneté : comment mieux associer les citoyens à la prise de décision, quelles réponses aux questions sur l'immigration, etc.
- * l'organisation de l'Etat et des services publics.

Dans sa lettre aux Français, le président de la République a détaillé les questions qui se posent sur ces quatre thèmes.

Les organisateurs de débats locaux pourront choisir tout autre thème qui leur semble pertinent.

L'organisation du débat

Deux ministres ont été désignés par le Premier ministre pour piloter le grand débat : Sébastien Lecornu et Emmanuelle Wargon.

La mission d'organisation et de coordination, placée sous l'autorité du Premier ministre, est chargée d'organiser et de coordonner le déroulement du grand débat.

Elle veille notamment à la qualité, la sincérité et l'intelligibilité des informations diffusées au public, au bon déroulement des différentes formes de concertation mises en œuvre dans le cadre du débat et à la possibilité pour le public de présenter des observations et propositions.

Concrètement, chacun peut organiser un débat, à l'échelle du quartier, de la commune, de la région, d'une association, etc. en s'aidant d'un kit méthodologique pour la tenue des débats.

La liste des débats organisés sur tout le territoire sera consultable sur la plateforme www.granddebat.fr qui a ouvert le 15 janvier 2019. A partir du 22 janvier, les citoyens pourront déposer leurs contributions directement sur cette même plateforme.

Pour ceux qui n'ont pas d'accès à Internet, il sera possible d'envoyer des contributions par courrier à la Mission Grand débat (244, Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris).